



Quintellia

Formation Professionnelle

PROGRAMME de FORMATION

Risques naturels
Inondation

Votre contact privilégié :

Teddy MARCHAND

06 20 68 26 86

teddy.marchand@elithis.fr

www.elithis.fr

OBJECTIFS

- Comprendre les causes des inondations et les actions de l'Etat pour prévenir les risques
- Connaître les pouvoirs de police administrative en matière d'inondation
- Appréhender le contentieux de l'inondation

PUBLIC

Ingénieurs et Techniciens du secteur industriel, Bureaux d'études et de conseil, Notaires, Avocats, Juristes, Agents des collectivités territoriales, Membres de l'administration...

DUREE

1 jour

APPROCHE PEDAGOGIQUE

- Animation conjointe de la formation par un binôme Juriste/Ingénieur avec le support d'une vidéo-projection
- Séances de questions/réponses animées par le binôme de formateurs
- Débats, échanges et partages d'expérience entre participants et animateurs

DOCUMENTATION FOURNIE

- Classeur réunissant le support de formation et une sélection de documents choisis par le formateur
- Liste et références des textes publiés et des principales décisions rendues en la matière

PROGRAMME

- **Identifier les causes des inondations**
 - Crues de cours d'eau, remontées de nappe...
- **Etre informé des actions de l'Etat en termes de cartographie des zones à risque**
 - PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation
 - Comment réaliser un dossier « Loi sur l'Eau » ?
- **Trouver des informations sur le risque d'inondation pour un site donné**
 - Les sites web du BRGM et du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer
- **Savoir se garantir contre le risque d'inondation**
 - Quels sont les biens concernés par la garantie ? Comment faire sa déclaration de sinistre ? Exclusions et franchise ?
 - Fonds de solidarité contre les catastrophes naturelles

● Appréhender le contentieux de l'inondation

- Pouvoirs de police en matière de lutte contre les inondations (Code de l'environnement et Code de l'urbanisme)
- Mise en jeu de la responsabilité pour faute ou sans faute de l'administration pour inexécution des pouvoirs de police
- Responsabilité pour dommages de travaux publics
- Cas de responsabilités civile et pénale

Illustration pratique : étude de décisions de justice rendues à la suite d'inondations